

**Procès-verbal Conseil d'administration du Consortium USTH
24 mai 2024 à l'Université de Reims-Champagne Ardenne**

Modalité : hybride

Lieu : Salle du Conseil de la Présidence de
l'URCA

2 Avenue Robert Schuman, 51 100 Reims

Heure : 9h-9h30

Membres Présents :

Jean-Paul Deroin

Anne Giroir

Philippe Knauth

Lilian Aveneau

Antoine Doucet

Christian Valentin

Laurent Thevenet

Essaid Ait Barka

Benoît Piro

Yann Charles

Sandra Nicolle

(Président du Consortium l'USTH)

(U. Claude Bernard Lyon 1)

(Aix-Marseille U.)

(U. de Poitiers)

(La Rochelle U.)

(IRD)

(U. Paris Est-Créteil)

(U. de Reims Champagne Ardenne)

(U. de Paris Cité)

(U. de Sorbonne Paris Nord)

(ENGEES)

Invités :

Philippe Behra

Amine Nait-Ali

Mathiue Lenfant

Aïda Castellano

(Toulouse INP)

(U. Paris Est-Créteil)

(Cabinet Xavier Martin et associés)

(Consortium USTH)

Accueil par l'USTH, lecture des procurations et vérification du quorum.

Les membres présents en personne et en visioconférence ont été accueillis par le Professeur Jean-Paul Deroin, Président du Consortium USTH. Monsieur Deroin a procédé à la vérification du quorum. Celui-ci ayant été atteint avec 10 membres sur 16, le Conseil d'Administration a pu commencer.

Approbation du projet de compte-rendu du 03 avril 2024 (vote sur document)

Monsieur Deroin a soumis au vote la validation du compte rendu du 03 avril 2024. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Approbation des comptes (vote)

Avant de donner la parole à Monsieur Lenfant, Monsieur Deroin a tenu à exprimer qu'au cours de cette première période en tant que Président, il avait trouvé une association tout à fait saine sur le niveau financier.

Produits	Total : 231 364 €
Charges	Total : 188 241 €
Résultat de l'exercice :	+43 123 €

Produits et charges de l'association par le cabinet d'Expert-Comptable

Monsieur Lenfant a pris la parole en tant que chef de mission et, à cette occasion, en tant que représentant de l'Expert-comptable du cabinet Martin et associés. Monsieur Lenfant a résumé les faits marquants de la période 2023 concernant les produits de l'association. Il a commencé par présenter que le Consortium a reçu un total de subventions de 105 000 € ainsi qu'un montant total de 64 000 € de cotisations, soit un total de presque 200 000 € de revenus.

Il a indiqué qu'un ajustement avait été effectué concernant la « dette » Airbus de l'opération Aéronautique (Airbus, Bricks, USTH), de manière à ce que celle-ci soit enregistrée au bilan du Consortium afin qu'elle soit cohérente avec ce qui est réellement dû. Il y a donc, en produits exceptionnels, un rattrapage de 17 000 € qui correspond à cette utilisation des dons Airbus.

Concernant les charges, la baisse des salaires de 10 000 € s'explique par le remplacement du poste de Chargée de gestion et la transition de la Présidence. En 2022, il y avait un double salaire pour la Chargée de gestion et son assistance, en plus du salaire du Président. En 2023, il n'y avait que la Chargée de gestion, avec un salaire plus faible, et une période de transition où l'administrateur provisoire n'a pas reçu l'indemnité du Président. Le nouveau Président, arrivant à la fin de 2023, a perçu l'indemnité pour seulement 4 mois. Un autre point soulevé par Monsieur Lenfant est celui de l'impôt sur les bénéfices de 555 €, correspondant à l'imposition des « Intérêts et produits assimilés » de 2 313 €.

Veillez vous référer en annexe au rapport comptable 2023 du cabinet Xavier Martin.

L'avis du cabinet du Commissaire aux comptes

Monsieur Deroin a donné la parole ensuite à Monsieur Duffaut, Commissaire aux comptes du cabinet EURADIT. Il a indiqué qu'en tant que Commissaire aux comptes, le cabinet EURADIT a audité les comptes 2023 et, à la suite de cet audit, ils émettent une certification pure et simple des comptes. Le Commissaire aux comptes considère que les comptes reflètent

fidèlement l'activité et donnent une image précise de la situation financière. Parmi les éléments contrôlés se trouvent le rattachement des subventions et cotisations à l'exercice, sur lequel ils n'a formulé aucune remarque. Il a également contrôlé le caractère non lucratif de l'association, qui est ainsi exonérée d'impôts sur les sociétés. Par conséquent, il s'agit d'une certification pure et simple.

Veillez vous référer en annexe au rapport comptable 2023 du cabinet EURADIT.

Approbation des comptes par le Conseil d'Administration

Monsieur Deroin, propose au Conseil d'administration, après avoir entendu l'intervention du cabinet Martin et associés et d'EURADIT d'arrêter les comptes 2024 du Consortium USTH. Les comptes sont approuvés et arrêtés.

Fin du Conseil d'administration à 9h30

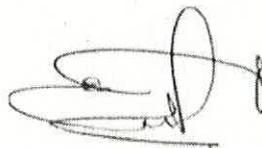
Le 27/09/2024

Le Président du Consortium



Jean-Paul Deroin

Le secrétaire de séance



Essaid Ait Barka